

l'objet d'une étude du point de vue canadien, effectuée à la demande du gouvernement fédéral. Ce rapport très circonstancié n'avance pas de conclusion définitive quant à l'opportunité d'une telle union. Voici les principales conclusions de cette étude:—1) il est probable que les économies tant canadiennes qu'antillaises tireraient d'un tel accord des avantages à long terme; 2) au début, et peut-être pendant une période assez longue, l'entière réciprocité ne serait pas possible, c'est-à-dire qu'il faudrait que l'accord comporte une certaine mesure d'aide canadienne aux Antilles; et 3) il est peu probable qu'un tel accord puisse être conclu avant que le bloc intra-régional soit plus fermement établi et que les relations commerciales des Antilles avec d'autres blocs (comme la C.E.E., le marché commun latino-américain, celui de l'Amérique centrale), etc. aient été définies. Cette possibilité d'une zone de libre échange devra aussi avoir été évaluée par toutes les parties en cause en fonction de l'ensemble de leurs priorités commerciales et de politique étrangère.

Si les gouvernements des Antilles du Commonwealth manifestent leur intérêt à étudier davantage cette possibilité, le comité estime que l'étude canadienne servirait utilement de base aux discussions préliminaires. Il faudrait probablement une analyse correspondante du point de vue antillais avant qu'on puisse amorcer des négociations sérieuses.

Conclusions et recommandations: (IV)

1. **Le comité du Sénat a conclu que malgré l'évolution inévitable du régime du commerce entre le Canada et les Antilles il y a des possibilités d'expansion avantageuse des échanges dans les deux sens. Il faudra cependant un programme planifié de collaboration et d'action multilatérales pour enrayer la tendance actuelle qui se traduit par une baisse du volume total du commerce de part et d'autre.** Niveau du commerce
2. **Tout plan d'assistance canadienne au développement à long terme des Antilles devra mettre fortement l'accent sur les possibilités d'exportation des Antilles. Le gouvernement canadien peut augmenter considérablement ses efforts pour surmonter les obstacles tant officiels que non officiels qui s'opposent à l'augmentation des importations de cette région vers le Canada.** Exportations des Antilles du Commonwealth vers le Canada
3. **Le gouvernement canadien devrait proposer la création d'un office mixte canado-antillais de commercialisation dont le financement sera assuré au départ par le Canada. Un tel office pourrait mener des enquêtes sur le marché, établir des contrats de distribution, faire la publicité et la propagande générale du commerce complémentaire dans les deux sens. Ce programme d'aide, relativement peu coûteux pourrait avoir pour les pays des Antilles des résultats considérables et durables. Un choix judicieux de produits d'exportation (on peut actuellement citer comme exemples les bananes, le rhum et certains agrumes), assurerait à l'office des résultats très avantageux.** Aide pour la commercialisation
4. **De graves malentendus ont surgi récemment, dus en partie à la manière dont a été supprimé le programme de réduction des droits de** Exportations de sucre